

# REGLEMENT INTERIEUR du CLUB AMCV

**Les règles de fonctionnement intérieur du Club consistent à respecter en premier lieu les principes énoncés dans nos STATUTS.**

**Il est cependant nécessaire de préciser les points suivants.**

## **1 ENTREE SUR LE TERRAIN**

**Le terrain d'évolution de nos modèles réduits est une zone à risques, il incombe donc à chacun des membres du Club de respecter et de faire respecter les règles de sécurité suivantes :**

**Les véhicules doivent circuler lentement et se garer dans la zone réservée en bordure des arbres.**

**Tout adhérent doit être en possession de sa licence FFAM ou autre titre fédéral en cours de validité, ainsi que de son attestation de formation Alpha Tango. Les aéromodèles opérés doivent avoir leur n° d'enregistrement apposé ainsi que le n° européen d'opérateur UAS**

**Un comportement de bienséance et de courtoisie est attendu de la part des membres de l'association, un manquement à cette obligation pourra entraîner des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à la radiation conformément à l'article 6 des statuts.**

## **2 AVANT VOL**

**Il est impératif de s'assurer que**

- **Les conditions d'opération de l'aéromodèle sont compatibles avec les conditions météorologiques en cours. En particulier la manche à air doit être observée et le sens de décollage et d'atterrissage défini et annoncé aux autres pilotes.**

**Le vol prévu est compatible avec le trafic et les opérations en cours**

**Les modèles à hélices doivent être démarrés avec l'hélice face à la piste.**

**Il est interdit de « taxier » son modèle hors des points de démarrage avion dès que la sécurité des pratiquants risque d'être mise en cause et il est obligatoire d'agir avec beaucoup de prudence.**

## **3 VOLS et EVOLUTIONS**

**Les pilotes doivent se tenir dans la zone aménagée à cet effet.**

**La priorité est à celui qui atterrit, ne décoller qu'après s'être assuré qu'il n'y a pas d'avion en phase d'atterrissage.**

**Il est impératif d'annoncer à haute voix son intention d'atterrir ou de prendre la piste.**

**Les appareils doivent évoluer en dehors des aires de stationnement il est donc interdit de survoler les spectateurs et les voitures.**

**Les priorités à l'atterrissage sont dans l'ordre, les atterrissages pour causes techniques, les planeurs et les débutants.**

**Les évolutions acrobatiques sont à effectuer avec égard vis à vis des débutants et à éviter lorsqu'il y plus de 4 appareils en vol.**

**Les voilures tournantes ne peuvent monopoliser la piste et ses abords comme lieu d'évolution, de ce fait leur évolution doit être compatible avec le trafic des aéromodèles à voilure fixe.**

**Pour des raisons de configuration du terrain, la pratique du « FPV Drone racing » n'est pas autorisée sur le terrain de l'AMCV.**

#### **4 APRES VOL.**

**Si l'on doit s'engager sur la piste, annoncer verbalement son intention et le faire en prenant le maximum de précautions :**

- dégager rapidement la piste et l'annoncer oralement.**
- éteindre récepteur et émetteur dès le retour au sol,**

#### **5 PROPRETE SUR LE TERRAIN**

**Les déchets de quelque nature qu'ils soient sont à emporter par celui qui les génère.**

**La propreté est l'affaire de tous et il est demandé à chacun de ramasser les déchets qu'il peut voir sur le terrain même si ce ne sont pas les siens.**

**La poubelle doit être emportée après chaque séance, des sacs de rechange sont à disposition dans la cabane.**

#### **6 PREVENTION DES ACCIDENTS.**

**Assurez-vous que votre matériel est en bon état de fonctionnement, vérifiez vos commandes de vol.**

**Un nécessaire de pharmacie est en permanence sur le terrain dans la cabane , dans l'armoire à pharmacie. Il est demandé de signaler les produits prélevés après utilisation.**

**En cas de nécessité :**

**Les numéros de téléphone utiles sont inscrits sur le panneau d'affichage ainsi que les coordonnées GPS.**

## **7 VIE DU CLUB**

**Le Club ne peut vivre que si chacun apporte sa contribution à l'organisation des manifestations et à l'entretien courant du terrain ou du matériel.  
L'adhésion au Club implique l'acceptation de ce principe et notamment au fait de participer à l'entretien de la piste et de ses abords.**

## **8 ENTRETIEN DE LA PISTE.**

**Les vols sont interdits lors de la tonte ou de toute intervention sur la piste.  
Cet entretien ainsi que le débroussaillage des abords du terrain sont à la charge des adhérents il est donc demandé que chacun y participe dans la mesure de ses possibilités.**

**Informez les membres du Comité Directeur de toute dégradation constatée dans les plus brefs délais.**

**Les précautions d'usage doivent être respectées lors de l'utilisation du matériel du Club**

**Les défauts constatés lors de l'utilisation des matériels du club doivent être signalés à l'un des membres du Bureau.**

## **9 OBLIGATIONS.**

**Avant de quitter le terrain assurez-vous que tout est bien propre et rangé.**

**Le ou les derniers à quitter le terrain sont responsables de la fermeture de la barrière d'accès.**

## **10 DUREE DE L'EXERCICE.**

**L'exercice ordinaire de l'association est fixé du 1 septembre au 31 août de l'année suivante.**

## **11 ADHESION AU CLUB.**

**Les adhérents effectuent une demande d'adhésion chaque année soumise à l'approbation du bureau directeur et du comité directeur.**

Pour le Comité Directeur, établi le 21 novembre 2003, révisé le 4 décembre 2015, le 22 avril 2017, le 14 décembre 2024 et le 10 janvier 2026.